FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1913

THÈSE

N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Par **Léonard MALOUVIER**

L'AFFAIRE LAFARGE

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE

Président : M. THOINOT, *professeur.*

PARIS

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

1913

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. LANDOUZY.
Professeurs	**MM.**
Anatomie	NICOLAS.
Physiologie	Ch. RICHET.
Physique médicale	WEISS.
Chimie organique et chimie générale	DESGREZ.
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales	ACHARD.
Pathologie médicale	WIDAL. TEISSIER.
Pathologie chirurgicale	LEJARS.
Anatomie pathologique	Pierre MARIE.
Histologie	PRENANT.
Opérations et appareils	Aug. BROCA.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	MARFAN.
Hygiène	CHANTEMESSE.
Médecine légale	THOINOT.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER.
Clinique médicale	DEBOVE. LANDOUZY. GILBERT. CHAUFFARD.
Maladies des enfants	HUTINEL.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE.
Clinique chirurgicale	Pierre DELBET. QUENU. RECLUS. HARTMANN.
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE.
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU.
Clinique d'accouchements	BAR. PINARD. RIBEMONT DES-SAIGNES.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.
Clinique thérapeutique	A. ROBIN.

Agrégés en exercice.

MM.

ALGLAVE	GUENIOT	LEREBOULLET	RIBIERRE
BERNARD	GUILLAIN	LÉRI	RICHAUD
BRANCA	JEANNIN	LŒPER	ROUSSY
BRUMPT	JOUSSET (André)	MAILLARD	ROUVIERE
CAMUS	LABBÉ (Henri)	MOCQUOT	SAUVAGE
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	MULON	SCHWARTZ (A.)
CHAMPY	LANGLOIS	NICLOUX	SICARD
CHEVASSU	LECÈNE	NOBECOURT	TANON
COUVELAIRE	LEMIERRE	OKINCZYC	TERRIEN
DESMAREST	LENORMANT	OMBREDANNE	TIFFENEAU
GOUGEROT	LEQUEUX	RATHERY	VILLARET
GREGOIRE		RETTERER	ZIMMERN

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MEMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE

A MON FRÈRE

A MES PARENTS, A MES AMIS

L'AFFAIRE LAFARGE

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE

INTRODUCTION

« Un drame judiciaire, dit M. G. Lenôtre dans *les Annales* il y a soixante-treize ans, passionna l'Europe entière. Une femme se débattit, durant de longues audiences contre les présomptions les plus graves. Un mystère couvrait certaines circonstances du crime, un doute renaissait de chaque réplique, de toutes les dépositions, et le public, partagé en deux camps, suivait anxieusement le péripéties du drame : il s'agissait de savoir si une jeune et élégante Parisienne, Marie Cappelle brutalement mariée à un lourd provincial, endetté et morose, nommé Lafarge s'était, en l'empoisonnant, débarrassée de ce fâcheux époux. »

Marie Cappelle eut le don de passionner l'opinion de ses contemporains, et l'on a parlé bien souvent de la fascination qu'elle paraît avoir exercée tant de fois sur ses amis comme sur ses ennemis. Il y eut les « lafargistes » et les « antilafargistes », les partisans convain-

cus de sa culpabilité et les partisans non moins convaincus de son innocence.

Des personnes considérables furent mêlées à l'affaire et Mme Lafarge subit le contre-coup des polémiques engagées autour de son nom.

Il semble bien que ce pouvoir mystérieux de charmer tout le monde et de passionner l'opinion lui ait survécu car plus de soixante-dix ans après son procès, il suffit qu'on vienne l'évoquer pour qu'aussitôt ressuscitent les dévouements et les disputes dont son existence fut pleine.

Un comité composé de savants, de gens de lettres et d'hommes politiques, sur l'initiative de M. Louis Martin, sénateur du Var, persuadés que Mme Lafarge a été la victime d'une erreur judiciaire, va demander, dit-on, la révision du procès. Les progrès accomplis dans la toxicologie, les recherches sur l'arsenic normal de l'organisme, le peu de valeur des documents d'expertise légitiment à leurs yeux cette demande de réhabilitation.

« Les progrès de la science, dit M. Paul Ginisty, les découvertes récentes justifiant pleinement les conclusions de Raspail et prouvant la présence de quantités appréciables d'arsenic dans notre organisme, donnèrent l'idée à M. Louis Martin, d'établir sur ces nouvelles données scientifiques une demande en révision.

« Aujourd'hui le démenti formel opposé par la science, les déclarations précises de chimistes émérites, de membres de la Faculté de médecine réduisant à néant l'accusation d'empoisonnement. »

Aussi nous a-t-il semblé qu'une étude du côté mé-

dico-légal de l'affaire venait à son heure. Nous ne nous occuperons pas du point de vue juridique qui dépasse notre compétence : peu nous importe à nous si l'acte d'accusation a la forme d'un réquisitoire, s'il fut publié avant d'être communiqué à l'accusée, ou si, durant les débats, l'accusation proféra des menaces contre les principaux témoins à décharge.

Ce que nous voulons, c'est donner une vue d'ensemble du côté médical, examiner les symptômes de la mort de Lafarge en les comparant à ceux de l'intoxication par l'arsenic, citer en les critiquant les divers rapports, montrer que la question de l'arsenic normal n'a pas pu gêner l'expertise, enfin effleurer le côté psychologique qui appartient plutôt au médecin aliéniste.

Nous serons ainsi amenés à nous demander si la nécessité d'une réhabilitation s'impose ou si les motifs nous semblent insuffisants pour remuer ainsi les cendres de M^me^ Lafarge.

Disons que notre qualité de Limousin, habitant à quelques kilomètres du Glandier où s'est passé le drame, nous a fait songer à cette étude. Et remarquons en passant avec un correspondant du *Limousin de Paris* que l'opinion des Limousins contemporains de M^me^ Lafarge lui était nettement défavorable. Sa culpabilité leur paraissait certaine, mais ils en parlaient sans haine et autant que j'ai pu en juger sans parti pris.

HISTORIQUE

En 1839 arrivait à Paris un M. Lafarge. Il vivait avec sa mère au Glandier en Limousin où il exploitait une forge.

Situé dans une gorge solitaire et boisée le Glandier d'alors se composait d'une habitation que Lafarge baptisa pompeusement château. En réalité ce n'était qu'une masure sale et noire dont Marie Cappelle nous a fait la saisissante description. A proximité, se trouvait une forge, le tout bordé par une petite rivière, la Loyre, qui coule sinueusement au fond de la vallée.

De la vieille masure des Lafarge, il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis à deux étages restauré par les Chartreux où l'on vous montre encore avec terreur le placard ou Mme Lafarge, dit-on, cachait ses poisons.

— Ah ! voyez-vous, monsieur, me disait le brave paysan à qui je demandais quelques renseignements, si Mme Lafarge avait su, peut-être bien qu'elle n'aurait pas empoisonné son mari.

— ... Si elle avait su... et quoi donc ?

Et le vieux qui grillait de me raconter son histoire, me narra la légende terrible du Glandier.

« ... Un chevalier, il y a longtemps, très longtemps, en expiation de la mort de sa femme qu'il avait cru à tort infidèle avait fait bâtir la première chartreuse. La révolution passa qui ne laissa que des ruines. Seulement... voilà... les anciens Chartreux, avant de partir, y cachèrent des trésors immenses et quand, en 1869, on voulut rebâtir, les nouveaux Chartreux n'eurent qu'à faire des fouilles pour retrouver des monceaux d'or.

— Mais, et Mme Lafarge ?...

— Eh bien, elle qui s'ennuyait au Glandier, si elle s'était doutée d'être si près de trésors pareils, elle aurait pu être riche, très riche, aller à Paris... et peut-être...

— Au revoir, mon ami... et je quittais mon interlocuteur bien convaincu de la véracité de ce qu'il venait de me raconter. Je songeais, en regardant cet horizon étroit, bordé de collines frileusement serrées les unes contre les autres, ces taillis épais avec la Loyre au fond, ce paysage, sans mouvement, sans vie, combien la Parisienne qu'était Mme Lafarge dut ressentir les contrastes de sa vie nouvelle et je compris le mouvement de désespoir et de terreur qui s'empara d'elle à son arrivée au Glandier.

* * *

Marié une première fois, Lafarge « sentit le besoin, dira l'acte d'accusation, de chercher de nouvelles et douces affections, il désirait aussi trouver dans la dot

d'une seconde épouse les moyens de donner à son industrie plus de développement et d'activité...

Il fut mis en rapport avec M. Defoy, directeur d'une agence matrimoniale qui lui proposa d'épouser Marie Cappelle.

La future Mme Lafarge était à peine âgée de 24 ans. C'était la fille d'un colonel d'artillerie, elle avait reçu une éducation distinguée et avait été élevée à Saint-Denis.

« Il est difficile de rencontrer, dira d'elle Raspail, une jeune femme du monde qui sache mieux se placer au niveau des personnes qui lui parlent et ne mettre dans ses réponses que tout juste la dose d'esprit dont fait preuve son interlocuteur. Elle cherche à plaire à tous et jamais à effacer personne. Elle cause de toute chose avec le même intérêt et le même avantage. Elle est d'une force supérieure au piano, douée d'un beau timbre de voix, elle chante avec méthode, elle connaît plus d'une science, explique et traduit Gœthe à livre ouvert, possède plus d'une langue, improvise les vers italiens avec autant de grâce et de pureté de style que les vers français...

Au physique Marie Cappelle n'était pas ce qu'on appelle une jolie femme. Les portraits que nous avons d'elle nous montrent un front haut et bombé, encadré par des bandeaux d'un beau noir retombant de chaque côté des joues ; des yeux noirs et pénétrants, le tout encadré par la capeline de 1830.

Lafarge fut vite conquis.

Le mariage fut bientôt décidé ; Marie Cappelle l'an-

nonce ainsi à une de ses amies : «... je me marie et en poste... Mercredi je vois un monsieur chez Musard, je lui plais, et il ne me plaît pas beaucoup. Jeudi, il se fait présenter chez ma tante. Il se montre si soigneux, si bon, que je le trouve mieux. Vendredi, il me demande officiellement. Samedi, je ne dis pas oui, mais je ne dis pas non, et dimanche, aujourd'hui les bans sont publiés. »

Et plus loin : «... M. Lafarge a 28 ans, une assez laide figure, tournure et des manières très sauvages, mais de belles dents, un air de bonhomie, réputation excellente. Il est maître de forges, a ses propriétés dans le Limousin, à 130 lieues de Paris, une belle fortune, un joli château autant que je puis en juger par un plan qu'il m'a donné. Du reste il m'adore ce qui me semble assez doux. »

Le mariage célébré, les époux quittent Paris la nuit suivante pour se rendre au Glandier où ils arrivèrent le 15 août 1839. « Charles Lafarge était dans la joie et se promettait le plus heureux avenir, mais ses illusions durèrent peu. » (Acte d'accusation.)

Mme Lafarge qui s'attendait en effet à arriver dans « son joli petit château, charmant avec une rivière sous les fenêtres » ne trouva qu'une vieille maison « sale, déserte et atrocement froide ; sans meubles, ni postes, ni fenêtres fermantes. Je me crus la plus malheureuse des créatures, dit-elle, et je me mis à fondre en larmes en entrant dans le beau salon qui est une vaste chambre alcôve avec cinq chaises parsemées le long d'un papier qui réunit toutes les nuances jaunes existantes. Une

commode couverte d'un tapis de pied rehaussé par cinq belles oranges monstres ; et une lampe de nuit où Adam et Ève s'entrelaçaient orgueilleusement sans péché mais aussi sans feuilles. »

Alors elle s'enferme dans sa chambre et désespérée écrit à son mari en se servant comme écritoire « d'un pot de confiture cassé au fond duquel un morceau de coton nageait dans une eau grise » sa fameuse lettre du 15 août « cette lettre, dira l'avocat général, qui est la clef de voûte de l'accusation » et que le *Progrès de la Corrèze* de 1840 qualifiait « d'infernale » :

« — Charles, je vous demande pardon à genoux ! je vous ai indignement trompé : je ne vous aime pas et j'en aime un autre ! ... »

... Elle sera adultère malgré elle et malgré son époux... elle veut fuir... aller à Smyrne...

Pourtant au bout de quelques semaines tout sembla s'apaiser. « (Marie Lafarge, dit M. Lenôtre, devient brusquement une épouse tendre et soumise ; elle s'intéresse à l'usine, conseille à son mari d'aller à Paris emprunter les fonds indispensables à l'extension des affaires ; elle restera à Glandier afin de recevoir les créanciers. Il part ; elle lui adresse des lettres très câlines, le cajole, l'assure qu'il retrouvera, lors de son retour, la plus complaisante des femmes, et quand Noël approche, pour associer son cher mari, en dépit des cent lieues qui les séparent au réveillon familial de Glandier, elle lui envoie des gâteaux qu'elle a pâtissés de ses jolies mains et qu'elle lui recommande bien de manger, telle nuit, à telle heure, tandis qu'elle-même, de son côté, en mangera de sem-

blables. Gentil caprice d'amoureux auquel Lafarge fut sensible ; il obéit, se tordit de coliques pendant toute la nuit, reprit, très malade, le chemin du Glandier, y arriva moribond ; elle s'installa près de lui, le soigna nuit et jour avec un dévouement attendrissant jusqu'à l'heure où la mère Lafarge toujours en éveil, s'aperçut que la maison « regorgeait » d'arsenic. La terrible poudre blanche était partout. On en trouvait à la cave, au grenier, dans le jardin, sur les meubles, dans les tiroirs, au fond des verres...

Le Dr Bardon qu'on fit appeler crut à une indisgestion, le Dr Massénat attribua les vomissements de Lafarge « à un état spasmodique de l'estomac » enfin le Dr Lespinasse de Lubersac porta le diagnostic d'empoisonnement.

Mais il était trop tard pour agir efficacement, le 14 janvier 1840 à 6 heures du matin Lafarge rendait le dernier soupir.

Sur la demande de Mme Lafarge mère, l'autopsie fut faite et une expertise confiée à Tournadou, Lafosse, Massénat, Lespinasse et Bardon. Ils conclurent à la présence considérable d'arsenic dans le corps de Lafarge et dans certains breuvages confiés à leur expertise.

Mme Lafarge fut envoyée en cour d'assises sur ce rapport. La défense ayant exprimé des doutes sur la valeur des expériences, une seconde expertise fut confiée à des chimistes de Limoges : Dubois père et fils et Dupuytren. Ils ne trouvèrent pas trace d'arsenic.

L'avocat général ayant demandé une troisième expertise elle fut confiée à Orfila, Ollivier et Bussy. Orfila

trouva un demi-milligramme environ d'arsenic. Ce fut lui qui entraîna le jury vers la culpabilité Raspail mandé en toute hâte arriva trop tard : Mme Lafarge était condamnée : « Tous les habitants de l'hôtel, dit-il dans le compte rendu de son voyage à Tulle, se ruaient, les larmes aux yeux, pour nous accabler de ce reproche qui saisit d'épouvante et de désespoir mon compagnon de voyage : Malheureux ! vous l'avez tuée... condamnée aux travaux forcés.... à perpétuité.. Elle a compté jusqu'aux minutes, jusqu'aux secondes, la dernière a sonné par cet arrêt, pire qu'un arrêt de mort ; ne vous en consolez jamais, c'est votre faute ! »

Graciée douze ans plus tard, Marie Cappelle mourut à Ussat-les-Bains. Des paysans auxquels on avait fait connaître la présence de l'ex-prisonnière vinrent ameutés crier sous les fenêtres de son hôtel, et c'est aux cris de « à mort ! à mort l'empoisonneuse ! » qu'elle expira.

COMMENT EST MORT LAFARGE

Que n'a-t-on pas dit sur la mort de Lafarge !

Lors de sa polémique avec Raspail, Orfila prétend que Larfage mourut en éprouvant plusieurs symptômes de l'empoisonnement par l'arsenic : « une constriction douloureuse à la gorge, des hoquets fréquents, des crampes, des syncopes, du refroidissement des extrémités, un pouls petit. »

Raspail naturellement fut d'une opinion toute différente, et dans sa « réfutation de la réponse de M. Orfila » (*Gazette des hôpitaux*, décembre 1840) il parle d'indigestion, de gastrite, d'affection quelconque de la portion du canal alimentaire qui s'étend au-dessous du pylore. Il va même jusqu'à faire cette hypothèse (qui réjouira d'aise M. le professeur Blanchard, à cette époque où l'on ne parlait pas ou peu de parasitologie) « dans l'obstruction du tube digestif par un ascaris lombricoïde qui appliquerait sa ventouse orale, contre l'anneau pylorique et se roulerait sur lui-même, on peut avoir tous les signes qu'a présenté Lafarge ».

La Duchesse de Dino dans sa chronique donne aussi

son avis sur la mort de Lafarge : « Ceux qui la croient innocente disent que le mari n'est pas mort empoisonné, qu'il est mort de l'usage de mouches cantharides qu'il prenait pour être vaillant mari et que c'est à cette vaillance qu'il faut attribuer le prompt changement des dispositions de sa femme. »

De nos jours on a prétendu que Lafarge était mort d'occlusion intestinale, de choléra, d'affection soit de l'estomac, soit de l'intestin, d'appendicite, peut-être maladie inconnue en 1840 et dont il aurait présenté plusieurs symptômes, dit-on.

Il nous a donc paru nécessaire au milieu de toutes ces opinions contradictoires de faire une étude des signes qu'a présenté Lafarge à son lit de mort et de les comparer aux symptômes de l'intoxication arsenicale type.

« J'ai insisté longuement dans mes ouvrages, dit Orfila, sur l'insuffisance des symptômes de la maladie pour déterminer s'il y a empoisonnement. Ils varient à l'infini. » On ne peut pas porter le diagnostic d'empoisonnement de par la seule symptomatologie et l'analyse chimique seule peut conclure par l'affirmative, mais les symptômes ne varient pas à l'infini ; mieux qu'en 1840 nous savons aujourd'hui distinguer les différentes formes de l'arsénicisme.

Il en est de suraiguës telle l'histoire du condamné à mort Soufflard que rappelle Orfila « et qui est mort sur-le-champ avec les symptômes du choléra asiatique ». Il en est d'aiguës et de subaiguës qui durent, un, six,

huit, dix jours et l'observation du duc de Praslin en est le type, enfin il en est de chroniques qui évoluent lentement et dont la cause est jusque toujours professionnelle.

Si d'après la durée de la maladie (Lafarge resta environ dix à douze jours malade après son arrivée au Glandier) nous nous rapportons aux intoxications types énumérées plus haut, nous voyons que son cas rentrerait dans la forme subaiguë.

Tardieu nous a laissé un excellent tableau de cette forme, le voici :

« Les *vomissements très abondants et très répétés* au début cessent après un ou deux jours et avec la disparition de ce pénible symptôme coïncide une amélioration apparente. Le ventre est indolent la langue naturelle. La respiration normale. Mais *l'âcreté de la gorge la soif et le refroidissement général* persistent, ainsi qu'une *grande faiblesse* et *une constante irrégularité du pouls et des battements du cœur*, *une oppression et une dyspnée très pénibles* ET LA SUPPRESSION DE L'URINE... tout sommeil a fui... Le visage offre une altération particulière il est comme gonflé et la cyanose fait place à une teinte d'un rouge brun. La langue est rouge, sèche, *la soif inextinguible*, la gorge toujours douloureuse, la respiration difficile et embarrassée. Du deuxième au cinquième jour on voit apparaître souvent des éruptions de formes diverses. Au milieu de ces désordres *l'intelligence reste intacte.* Mais l'apparence de réaction dure peu, *le pouls tombe, devient de plus en plus fréquent et faible.* Les sens s'obscurcissent par moments survient

du *subdelirium*, *les extrémités se glacent les crampes ne cessent plus* et la mort vient terminer cette scène cruelle *dans l'espace de six à dix jours.* »

Pour compléter cette forme nous allons présenter la forme aiguë qui est bien près de la précédente :

« L'individu empoisonné éprouve d'abord une *sensation de chaleur âcre*, mais non de brûlure et des *nausées.* Il est pris de *vomissements abondants, répétés*, composés d'abord de substances alimentaires puis de matières blanchâtres. Il se plaint d'une *soif ardente*, et les boissons ramènent incessamment *les vomissements*, d'une *douleur épigastrique* que la pression exaspère et parfois d'un *mal de tête violent et fixe.* L'altération des traits, le refroidissement des extrémités, l'affaiblissement extrême, la tendance aux syncopes, la petitesse du pouls qui se laisse à peine sentir, attestent dès le début la gravité de cet état. Les évacuations alvines succèdent ou s'ajoutent aux vomissements. Elles sont parfois involontaires et formées d'une diarrhée séreuse et blanche. Des crampes très douloureuses se font sentir dans les membres. Le visage d'abord très pâle prend la teinte violacée de la cyanose. La peau est glacée toute excrétion est supprimée. »

Voyons en regard ce que disent les médecins appelés auprès de Lafarge :

Le premier en date fut le Dr Bardon du Saillant : « Hâtez-vous de venir, lui dit en le recevant Mme Lafarge, on a remarqué des matières fécaloïdes dans les vomissements. — Je trouvais de la décoloration de la face, des douleurs de l'estomac et de l'abdomen, des vomisse-

ments fréquents, une soif assez prononcée, un pouls calme, de la rougeur de l'arrière-bouche, une voix enrouée, je crus à une indigestion. » C'était dans la nuit du 4 au 5 janvier.

— « Le 10 le Dr Massénat se trouva avec moi au Glandier et il pensa que les vomissements étaient occasionnés par un état spasmodique de l'estomac. Le 11 le malade se trouvait un peu mieux. Le 14 j'appris la mort du pauvre Lafarge. »

Le Dr Lespinasse de Lubersac qui vit Lafarge douze heures avant sa mort nous trace un tableau plus dramatique et surtout plus précis et qui présente par certaines côtes une analogie vraiment troublante avec ce que Tardieu nous a montré :

« Je trouvais, dit-il, le malade pâle et défait. Ses yeux étaient hagards, ses hoquets fréquents, il était en proie à des vomissements incessants et de fréquentes faiblesses ; il demandait de l'air et se faisait appliquer sur la tête des vessies pleine d'eau froide. Il se plaignait d'une constipation opiniâtre et ne pouvait uriner. Ses extrémités étaient déjà froides et son pouls insensible. » C'était le 13 à 6 heures du soir, le 14 à 6 heures du matin Lafarge expirait.

Nous négligeons à dessein les signes décrits dans l'acte d'accusation, signes qui n'émanent pas d'un médecin et qui rapporte l'imagination nous paraissent suspects.

Dans sa « réfutation de la réponse de M. Orfila sur l'affaire de Tulle » Raspail est amené à examiner les symptômes de la mort de Lafarge : « Je ne retrouve,

dit-il, que la fréquence des vomissements qui soit un signe ordinaire de l'empoisonnement par l'arsenic. »

En vain Orfila prétend que Lafargue a éprouvé plusieurs symptômes qu'il énumère :

« 1° Une constriction douloureuse à la gorge ;

« 2° Des hoquets fréquents ;

« 3° Des crampes ;

« 4° Des syncopes, de la petitesse du pouls, des mouvements désordonnés du cœur. »

Raspail a réponse à tout. Il semble qu'il ait un parti pris de contredire en tout les opinions d'Orfila :

« 1° Tout vomissement et mal de gorge peuvent produire cela ;

« 2° On a vu des empoisonnements sans hoquet ;

« 3° Dans les affections cholériques les crampes sont bien autrement prononcées et une crampe n'est le symptôme de rien si ce n'est d'une crampe. Il est des gens qui sains ou malades éprouvent des crampes au moindre froid et toute la nuit ;

« 4°... le pouls insensible ! les membres raides et froids ! les mouvements du cœur désordonnés ! mais c'est là le cortège de toute syncope ! »

Nous venons plus loin à propos de la fameuse querelle d'Orfila et de Raspail qu'il existait antérieurement à l'affaire entre les deux savants des causes de dissentiment. La campagne, si je puis ainsi parler, de Raspail contre Orfila, fut conduite avec une violence inouïe. Il semble bien que Raspail ait eu a assouvir une vengeance dont l'affairr Lafarge fut le prétexte. Il s'attache systématiquement à contredire tous les opinions d'Orfila.

Du reste il n'est pas toujours bien documenté : « Ce médecin, dit-il en parlant de Lespinasse, assure que le malade a vomi des matières stercorales. Il est démontré que jamais on ne puisse réussir par l'arsenic à faire vomir des matières stercorales. »

Or nous avons vu que Lespinasse n'a jamais prononcé ces paroles et qu'il se borne à rapporter le propos qui fut tenu par M^me^ Lafarge.

Pour nous, nous sommes ici pour Orfila contre Raspail. Quoi qu'en dise ce dernier on trouve d'autres signes que les vomissements fréquents dans l'examen des symptômes de la mort de Lafarge.

« Chaleur âcre à la gorge, dit Tardieu, refroidissement des extrémités, tendance aux syncopes, petitesse du pouls, peau glacée, vomissements abondants et répétés, mal de tête violent, crampes très douloureuses dans les membres, suppression de l'urine. »

« Rougeur de l'arrière-bouche, voix enrouée, disent Bardon et Lespinasse, vomissements incessants, extrémités froides, pouls insensible, maux de tête violents (il se faisait appliquer sur la tête des vessies pleines d'eau froide) fourmillements dans tous les membres, anurie. »

Certes, comme le dira Orfila lui-même, « on ne peut pas faire de ces symptômes une argumentation contre l'accusée, c'est au chimiste à dire le dernier mot », mais on doit remarquer que les deux tableaux se touchent.

Quatre symptômes nous retiennent surtout le mal de gorge, les vomissements, l'anurie, les crampes douloureuses des membres. Ce n'est point là quoi qu'on en ait dit les signes d'une appendicite, et si, au milieu de

tous les « tripotages chimiques » qui eurent lieu plus tard, il est impossible d'affirmer d'une façon absolue que le corps de Lafarge contenait de l'arsenic, l'examen des signes de son agonie paraissent démontrer qu'il est mort empoisonné.

Nous ne ferons que mentionner succinctement l'état du corps de Lafarge et le résultat de l'autopsie.

« L'aspect extérieur du cadavre, dit le professeur Thoinot, rappelle, dans les cas aigus, celui du cholérique : yeux excavés, cyanose du visage, des pieds et des mains. »

Saint-Passour, vétérinaire à Pompadour, qui vit Lafarge après sa mort, rapporte ainsi ce qu'il constata :

« Il était dans un état de racornissement qui m'étonna. Le visage était tellement rapetissé que je le reconnus à peine. Sa poitrine large et presque herculéenne me fit l'effet de celle d'un enfant de 14 ans, je n'aperçus pas de ballonnement. »

Et comme une discussion s'engage entre le témoin et Me Paillet sur les vomissements chez les chevaux dans la gastro-entérite, Saint-Passour eut ce mot qui déchaîna un rire universel :

« Le cheval vomit dans certaines maladies, mais ce n'est pas par la bouche, il est vrai !.. »

Mentionnons aussi sans nous arrêter les lésions macroscopiques décrites dans la première autopsie par le Dr Bardon : « Le cadavre présentait deux ecchymoses au coude. Nous remarquâmes des traces d'inflammation sur l'estomac. Il y avait une véritable tache gangreneuse par plaques de largeur d'une pièce de dix sous. Le

poumon présentait un point très coloré. Le cœur était volumineux. Les autres organes ne nous offrirent rien de particulier. »

Et il affirme très imprudemment : « Les ecchymoses et les autres lésions de l'estomac étaient le produit du séjour de l'arsenic. »

Nous savons, comme l'a dit le professeur Thoinot, que le diagnostic anatomique pur de l'intoxication arsenicale sur le cadavre est impossible. Elle ne présente rien de caractéristique, à l'exception de la découverte de petits grains blanchâtres ou jaunâtres qui sont des petits fragments d'arsenic.

Dans le cas qui nous occupe, ils ne furent pas constatés.

PREMIÈRE EXPERTISE

Arrivons à l'examen du rapport de Tournadou, Lafosse, Massénat, Lespinasse, Bardon, rapport qui conclut à la présence d'arsenic.

L'examen des experts porta sur un lait de poule, de l'eau panée, de l'eau sucrée, de la bière, de l'eau de gomme, du sucre, du liquide provenant de vomissements, enfin du contenu de l'estomac et de l'estomac lui-même.

« Nous concluons, disent-ils : 1° que le lait de poule contenait une grande quantité d'acide arsénieux ; 2° que l'eau panée contenait de l'acide arsénieux ; 3° que l'eau sucrée contenait aussi de l'acide arsénieux ; 4° que les liquides vomis ne contenaient pas d'acide arsénieux, du moins sensible à l'action des réactifs ; 5° que les liquides contenus dans l'estomac offraient de l'acide arsénieux ; 6° que la mort du nommé Lafarge est le résultat d'un empoisonnement par l'acide arsénieux. »

Leur procédé d'investigations n'étant pas très com-

pliqué et pour tout ce qui fut soumis à leur analyse, ils se contentèrent de chauffer, filtrer, traiter par l'acide sulfurique, ajouter quelques gouttes d'acide chlorhydrique et s'il en résultait un précipité jaune serin, floconneux, soluble dans l'ammoniaque, ils en concluaient qu'ils avaient affaire à de l'arsenic.

Ainsi pour le liquide provenant des vomissements : « une partie, dit leur rapport, de ce liquide a été chauffée, filtrée et puis traitée par l'acide hydrosulfurique, une légère coloration jaunâtre s'est manifestée. L'addition de quelques gouttes d'acide hydrochlorhydrique n'a apporté aucune modification », donc pas d'arsenic.

Quant au liquide contenu dans l'estomac et à l'estomac lui-même une explosion eut lieu « parce que le tube avait été fermé hermétiquement par inadvertence et nous n'avons pas obtenu de résultat.

Tout est à critiquer dans ce rapport. On ne prit aucune précaution pour faire reconnaître l'identité des matières saisies. « C'est une chose au moins étrange, dira la défense avec raison. »

Le rapport des experts ne dit rien de l'état matériel des objets qui leur ont été confiés.

Toutes leurs réactions reposent sur le fait qu'il se produit un précipité jaune serin soluble dans l'ammoniaque : « Non, monsieur, dira Orfila, il ne suffit pas, pour affirmer qu'une liqueur recueillie dans le canal digestif d'un cadavre contient de l'arsenic, d'obtenir avec elle et l'acide sulfurique un précipité jaune floconneux soluble dans l'ammoniaque.

« Tous les médecins légistes prescrivent impérieuse-

ment de réduire par un procédé quelconque le précipité jaune et d'en retirer l'arsenic métallique.

« Nous avons reconnu plusieurs fois que cette prétendue préparation arsenicale jaune ne fournissait pas un atome d'arsenic. »

DEUXIÈME EXPERTISE

Les experts de Brive étaient réduits au silence. Une seconde expertise fut confiée à des chimistes de Limoges : Dubois père et fils et Dupuytren.

Une nouvelle autopsie de Lafarge fut faite. En présence du juge de paix de Lubersac l'exhumation eut lieu au cimetière de Beyssac où Lafarge avait été enterré dix mois auparavant.

Si nous en croyons les journaux du temps, la putréfaction était très avancée. « Son corps était hideux à voir. Il était dans un tel état de décomposition qu'on a été obligé de le découper avec une cuillère achetée dans le village. On a mis cette pâte humaine dans des pots de faïence bouchés et scellés. »

Cet état de putréfaction avancée cadre mal avec ce que nous savons de l'état des cadavres d'individus exhumés ayant succombé à l'intoxication arsenicale.

« Il est un fait, dit le professeur Thoinot, qui a beaucoup frappé nombre d'observateurs, c'est la conservation des cadavres. L'arsenic qui sert à conserver industriellement les peaux animales, serait un agent puissant de momification cadavérique. »

Orfila signale déjà cette conservation particulière des corps de sujets intoxiqués par l'arsenic. Cependant il n'y a jamais fait aucune allusion au cours des débuts de l'affaire Lafarge.

Dragendorff écrit : « Les cadavres des individus morts à la suite d'une intoxication par l'acide arsénieux présentent, *lorsque le toxique a eu le temps de se répandre*, une grande résistance à la putréfaction. » Il semble faire une restriction et n'admettre la momification que dans le cas d'empoisonnement prolongé, d'intoxication chronique.

Tardieu cite le cas de la femme du pharmacien Speichert empoisonnée par l'arsenic qui fut exhumée en 1876, onze mois après la mort et qui, bien que le cercueil fut en partie dans l'eau, était cependant momifiée.

Et dans un cas où l'exhumation datait de deux et trois ans (affaire Jeanne Gilbert) MM. Lande, Barthe et Blarez trouvèrent les cadavres fort bien conservés.

En revanche un certain nombre d'auteurs tels que Zacchias, Gaulke et surtout Zaaijer apportent quelques faits sérieux contre la doctrine de l'action conservatrice.

Pour résumer l'opinion des médecins légistes actuels nous ne pouvons mieux faire que de citer ces lignes du professeur Thoinot : « Les faits où un cadavre de sujet empoisonné par l'arsenic a été trouvé bien conservé, momifié même, dans une exhumation suivant de très loin l'inhumation sont trop nombreux pour qu'on puisse refuser à l'arsenic un rôle de préservation contre la putréfaction commune. Il est acquis d'autre part que

cette action ne s'exerce pas toujours. Cela signifie simplement que nous ne connaissons pas exactement le déterminisme de l'action putréfactive de l'arsenic. »

Remarquons donc qu'exhumé au bout de dix mois, le cadavre de Lafarge n'était pas momifié, que la putréfaction était au contraire très avancée et gardons-nous d'en tirer aucune conséquence.

On fit donc une nouvelle autopsie de Lafarge, autopsie qui consista simplement en prélèvement de pièces nécessaire à l'analyse des nouveaux experts.

On prit :

1° Le foie et le cœur en totalité.

2° Des détritus pris dans l'intérieur du thorax et de l'abdomen.

3° Des chairs musculaires prises dans la cuisse gauche.

4° Un morceau de suaire enveloppant le cadavre.

Les chimistes disposèrent leurs alambics dans le chemin de ronde qui entoure le Palais de Justice. « L'odeur de cadavre exhumé était épouvantable, les dames ont supporté cette odeur avec un héroïsme bien digne d'admiration. Tout le monde avait son mouchoir sur le nez et son flacon à la main : il s'est vendu dans la matinée plus de 500 flacons. »

Les experts employèrent l'appareil de Marsh. En voici brièvement le principe : Les composés oxygénés de l'arsenic sont réduits par l'hydrogène naissant et transformés en hydrogène arsénié.

L'antimoine seul fournit une réaction analogue, mais es taches d'arsenic se dissolvent dans l'hypochlorite

de soude contrairement à celles d'antimoine qui ne se dissolvent pas.

« Mais pour rechercher l'arsenic dans les tissus de l'organisme, dit le professeur agrégé Balthazard, auquel nous empruntons ces détails techniques, il est nécessaire de leur faire subir un traitement préalable qui a pour but de détruire la matière organique, d'en faire une sorte de bouillie noirâtre et d'oxyder l'arsenic. » On se sert pour cela des acides azotique, chlorhydrique ou sulfurique. Or ces réactifs renferment souvent de l'arsenic de fabriquation : tel est le cas en particulier pour l'acide nitrique si souvent employé. L'acide nitrique commercial le plus pur est toujours arsénifié, il renferme un trois-millionnième d'arsenic.

Il ne semble pas cependant qu'ici les réactifs soient à incriminer puisque le 10 septembre 1840 en faisant connaître à la barre le résultat de leurs expériences, Dupuytren déclare que les experts n'ont pas trouvé un atome d'arsenic dans les matières sur lesquelles ils ont opéré :

Voici leur rapport :

« Messieurs, nous avons partagé notre opération en deux principales, subdivisées en plusieurs autres.

« Nous avons d'abord traité le foie. Nous avons pris les deux tiers de cet organe pesant ensemble 500 grammes, nous les avons coupés en petits morceaux et placés dans une capsule de porcelaine pour être desséchés. La partie du foie employée pesait desséchée 120 grammes nous en avons pris 60, nous les avons fait dissoudre dans 180 grammes d'acide azotique à 41°.

«Nous avons chauffé, évaporé jusqu'à ce que nous ayons obtenu un charbon spongieux, friable, que nous avons pulvérisé, il pesait 21 grammes. Le charbon a été introduit dans un petit ballon en verre avec 90 grammes d'eau distillée, nous l'avons abandonné à la macération pendant une nuit. Le lendemain nous l'avons mis dans un petit matras qui a été soumis pendant une heure à l'ébullition ; nous avons filtré la liqueur au travers d'un papier blanc lavé ; nous avons obtenu un liquide d'un rouge brun. Ce liquide traité par l'acide sulfurique et aiguisé de quelques gouttes d'acide chlorhydrique a formé un précipité brun soluble dans l'ammoniaque.

« Traité par le sulfate de cuivre ammoniacal il a donné une coloration verte.

« Traité par le nitrate d'argent neutre il a donné un précipité jaune.

« Traité par le nitrate d'argent ammoniacal il a donné un précipité jaune.

« Tous ces précipités se sont rembrunis en très peu de temps et ont formé de nouveau un précipité brun.

« Nous avons soumis à l'appareil de Marsh ce même liquide qui ne nous a donné aucune trace d'arsenic et c'est pendant que nous traitions par l'appareil de Marsh que quelques-uns des experts ont cru reconnaître par instant une légère odeur alliacée, les autres ne s'en sont pas aperçus. Quelques-uns ont obtenu une tache brune brillante infiniment légère. Dissoute dans l'acide azotique elle n'a point donné de couleur rouge brique par le nitrate d'argent ammoniacal. »

. . . . . .

Pour les débris d'estomac, de cœur, d'intestin, de cerveau, de vessie, de poumon, on procéda de la même façon, et toujours pas d'arsenic à l'appareil de Marsh.

L'accusation ne l'entendait pas ainsi. Des applaudissements éclatent dans la salle ; l'avocat général se fâche :

« Ces applaudissements, s'écrie-t-il, sont une grave infraction au respect dû à la justice. Depuis quand le sanctuaire de la justice est-il devenu une arène pour les mauvaises passions ? Pense-t-on qu'il ne reste plus de ressources à l'accusation ? Pense-t-on qu'il ne lui reste pas encore à remplir une grande et solennelle mission. »

TROISIÈME EXPERTISE

Alors la Cour décide qu'une nouvelle analyse des matières provenant de l'exhumation sera faite par des chimistes de Paris : Orfila, Chevallier et Devergie. Ces deux derniers furent remplacés, on ne sait pourquoi au dernier moment par Olliviers d'Angers et Bussy.

Orfila était doyen de la Faculté de médecine, c'était un savant et un homme du monde remarquable, et qui « roucoulait fort bien une romance » comme dira de lui Raspail.

On procéda à nouveau dans la cour du tribunal de Tulle à l'installation d'appareils de Marsh. Et les expériences commencèrent. Elles ne furent pas, comme la première fois, sans s'accompagner d'une odeur épouvantable qui se répandit jusque dans la salle des débats. Les dames n'eurent plus « cet héroïsme bien digne d'admiration » dont on les avait louées. Des murmures se firent entendre parmi l'auditoire et comme la cour parlait de suspendre l'audience l'avocat général eut cette parole mémorable et qui devait être si souvent rapportée

— Je ne sens rien !

Les journaux de 1840 nous font voir le « Prince de la Science » comme l'appellera Raspail « mettant le cadavre dans une chaudière et le faisant passer ensuite à travers des alambics pour découvrir la trace, le vestige la parcelle d'arsenic qui poursuivie avec un art irrésistible viendra éclater enfin sur l'émail d'une soucoupe de porcelaine en prenant la forme d'un anneau...

Ou bien on nous montre « ce savant mélomane dans son laboratoire entre ses fourneaux et son piano, examinant d'un œil l'appareil qui est sur le feu et de l'autre la musique qui est au pupitre. »

Les caricaturistes s'en mêlent et dans un vieil album sur M^me^ Lafarge publié par Œsculape nous voyons « le Prince de la Science faisant refrire les estomacs de ce pauvre Lafarge ». Des volutes odorantes montent comme un encens aux narines voluptueusement dilatées de l'avocat général plein de satisfaction.

Il ne trouve pas que ça sente mauvais ; il y a même, dit-il, un petit goût de boudin assez agréable !...

Ou Orfila, jaboté de dentelle, manches troussées, près d'une table où se trouve l'appareil de Mars (*sic*) fait chauffer sur un fourneau une poële à longue queue (la poële classique pour faire sauter les crêpes sans doute comme on dit en Limousin). D'un geste théâtral il fait claquer une chiquenaude par-dessus sa tête : « Une... deux... passez muscades... vous allez voir de l'arsenic tout à l'heure. »

Orfila se servit pour ces expériences des mêmes réactifs employés par les premiers chimistes :

Nous n'avons employé aucun de ceux que nous avons

apportés de Paris, dit-il, si ce n'est le nitrate de potasse qui nous a servi à brûler les matières.

Je diviserai ce que j'ai à dire, vient-il déposer à la barre, en quatre parties :

« Dans la première je démontrerai que le corps de Lafarge contient de l'acide arsénieux.

« Dans la seconde j'établirai que cet arsenic ne provient ni des réactifs employés, ni de la terre du cimetière.

« Dans la troisième je démontrerai que cet arsenic n'est pas celui qui se trouve naturellement dans le corps de l'homme.

« Dans la quatrième et dernière je tâcherai d'établir que ce résultat peut se concilier avec les résultats contraires précédemment obtenus. »

Ces paroles qui firent une profonde impression sur la cour, l'auditoire, le jury et la défense tendaient donc à établir qu'il y avait eu empoisonnement.

Il semble dès l'abord que cette argumentation soit inattaquable. Avant de montrer la critique serrée qu'en fit Raspail, citons le rapport d'Orfila presque *in extenso* :

« Rapport de MM. Orfila, Olliviers et Bussy.

« *Examen de l'estomac, des matières qu'il contenait et des liquides vomis.* — Nous avons remis le tout dans une capsule de porcelaine et évaporé jusqu'à siccité. Le produit a été carbonisé par l'acide nitrique pur, marquant 41°. Le charbon a subi pendant une heure l'action de l'eau distillée. Nous avons obtenu ainsi un liquide que nous avons filtré et introduit dans un appareil de Marsh. Nous n'avons pas tardé à recueillir un

nombre assez considérable de petites taches brunes, brillantes arsenicales.

« *Examen des débris des viscères retirés du cadavre lors de l'exhumation.* — Ces débris consistaient en une portion de foie, du mésentère, auquel adhéraient quelques lambeaux d'intestin, une moitié du cœur et une petite quantité de matière cérébrale. Nous y avons joint 60 grammes de foie précédemment desséché par MM. les experts.

« Toutes ces matières organiques ont été soumises à l'ébullition dans une grande capsule de porcelaine pendant quatre heures avec de l'eau distillée. Le liquide a été passé au travers d'un linge préalablement lavé avec de l'eau distillée et évaporé jusqu'à siccité. Le produit de cette évaporation a été carbonisé par l'acide nitrique pur à une douce chaleur.

« Le charbon résultant de cette opération a été épuisé par l'eau distillée bouillante. Le liquide filtré a été placé dans l'appareil de Marsh. Au bout de quelques minutes il s'est déposé sur la capsule de porcelaine de petites taches brunes, brillantes d'arsenic métallique et un peu plus nombreuses que dans l'expérience précédente.

« Les matières solides restées sur le linge ont été divisées en deux parties : l'une d'elles a été traitée dans une capsule de porcelaine par l'acide nitrique pur et concentrée à l'aide de la chaleur enfin carbonisée... Le tout a été intimement mélangé avec une quantité suffisante d'acétate de potasse pur et projeté par petites portions dans un creuset de Hesse incandescent et qui n'avait jamais servi.

« Le résidu de cette combustion a été soumis à une ébullition prolongée dans l'acide sulfurique pur et concentré jusqu'à décomposition complète des sels qui s'étaient formés pendant l'opération. La matière a été dissoute dans de l'eau distillée. On a saturé l'excès d'acide sulfurique par la potasse à l'alcool pure, puis filtré et décanté et introduit la moitié environ dans l'appareil de Marsh.

« Presque aussitôt des taches brunes, larges, brillantes ont été recueillies en nombre considérable sur des capsules de porcelaine. Les taches ont été reconnues pour de l'arsenic métallique aux caractères suivants : indépendamment de leur aspect métallique et miroitant elles n'attiraient pas l'humidité de l'air, ne se volatilisaient pas à froid, disparaissaient à l'instant par l'application de la chaleur. L'acide nitrique pur et concentré les enlevait promptement et en chauffant le liquide jusqu'à siccité dans une petite capsule de porcelaine on obtenait un léger résidu d'un blanc à peine jaunâtre que le nitrate d'argent neutre faisait passer à l'état d'arséniate d'argent rouge brique.

« *Examen de la chair musculaire enlevée à la cuisse gauche du cadavre.* — Cette portion de muscle dépassait à peine 500 grammes. Elle a été soumise à l'ébullition dans une capsule de porcelaine pendant quatre heures avec de l'eau distillée... puis le liquide a été carbonisé par l'acide nitrique... puis traité par l'eau distillée bouillante, filtré et mis dans l'appareil de Marsh : il n'a pas décelé de traces appréciables d'arsenic métallique.

« La quantité de matière sur laquelle nous opérions nous a paru trop faible pour que nous ayions jugé nécessaire d'agir sur la portion que l'eau n'avait poin dissoute.

« *Examen de la portion de linceul.* — Elle avait été extraite de la bière au moment de l'exhumation et était imprégnée d'un liquide d'apparence sanguinolent. Nous l'avons fait bouillir dans une capsule de porcelaine avec de l'eau distillée et un décigramme de potasse à l'alcool La liqueur filtrée et placée dans l'appareil de Marsh n'a point fourni d'arsenic.

« *Examen des terres.* — Après diverses manipulations la terre qui se trouvait au-dessus du cercueil a été soumise à l'ébullition pendant six heures, introduite dans l'appareil de Marsh elle n'a donné aucune trace d'arsenic.

« La terre au-dessous le cercueil présentait une décoction de couleur brune foncée ; évaporée jusqu'à siccité, carbonisée par l'acide nitrique pur puis concentrée elle n'a pas donné d'arsenic à l'appareil de Marsh.

« Toutes ces opérations ont été faites avec les mêmes réactifs qu'avaient employés MM. les Experts précédemment nommés par la Cour, réactifs de la pureté desquels nous nous sommes d'ailleurs assurés.

« Nous avons fait fonctionner les appareils de Marsh pendant un temps suffisant avant d'y introduire les matières suspectes et nous nous sommes convaincus qu'aucun d'eux ne donnait la plus légère trace d'arsenic.

« Nous avons retiré de l'arsenic métallique : 1° de l'estomac, du liquide qu'il contenait et de la matière des vomissements ; 2° des débris des viscères thoraciques et abdominaux sur lesquels nous avons opéré.

« Cet arsenic ne peut provenir ni des réactifs, ni des vases employés aux expériences ci-dessus discutés.

« Il ne fait pas non plus partie de l'arsenic contenu naturellement dans le corps de l'homme.

« Avant d'aller plus loin se pose la question de l'arsenic normal : « L'arsenic trouvé dans le corps de Lafarge, dit Orfila, ne fait pas partie de l'arsenic contenu naturellement dans le corps de l'homme. »

Dès 1839 le doyen de la Faculté de médecine présentait un mémoire « sur l'arsenic naturellement contenu dans le corps de l'homme » (*Annales d'hygiène*, 1839) où il prétendait démontrer la présence d'arsenic dans le corps humain mais surtout dans les os.

La question fut posée en 1841 à l'Académie des Sciences qui nomma une commission comprenant : Thénard, Dumas, Boussingault et Regnault. Ils n'admirent pas la

présence d'arsenic dans l'organisme. « ... Quant à l'arsenic que l'on avait annoncé dans le corps de l'homme à l'état normal, toutes les expériences que nous avons faites, tant sur la chair musculaire que sur les os, nous ont donné des résultats négatifs.

Ce n'était pas l'opinion de Raspail, qui croyait comme Orfila à la présence d'arsenic dans les os et « jusque, ajoutait-il, dans le bois du fauteuil du président des assises et dans M. Orfila lui-même s'il consent à se soumettre à une cuisson convenable. » (Le propos du reste a été fort contesté. La *Gazette des tribunaux* du 21 septembre 1840 écrit cependant : « On a entendu dire M. Raspail : donnez-moi les tentures de la Cour d'assises, de vieux fauteuils, de mauvaises chaises et je me fais fort de leur trouver plus d'arsenic dans ces matières qu'on en a trouvé dans le corps de Lafarge. »)

Raspail et Orfila admettaient donc dès 1839 la présence d'arsenic dans l'organisme normal. Cette opinion qui leur était tout à fait personnelle ne devait être généralement admise qu'en 1876.

A ce moment commencèrent les recherches d'Armand Gauthier, recherches qu'il a continuées jesqu'à ces dernières années.

Le professeur Gauthier prouva que l'arsenic n'était pas disséminé dans tout le corps, comme on le croyait alors, mais localisé dans certaines glandes, thyroïde, thymus, dans la peau et ses annexes, le sang menstruel.

C'est la glande thyroïde qui en contient la plus grande quantité 0 mmgr. 17 environ. Il y en aurait moins dans le thymus, très peu dans le cerveau, encore moins dans

la peau et ses dépendances et pas du tout tout dans le foie, les reins, les muscles.

En perfectionnant la méthode de Marsh, le professeur Gauthier est arrivé à mettre en évidence le centième et même le deux centièmes de milligramme d'arsenic.

Dernièrement M. Gabriel Bertrand dans son mémoire : *Recherches sur l'existence normale de l'arsenic dans l'organisme*, publié dans le fascicule 24 des « Résultats scientifiques » du prince de Monaco, a porté un jour nouveau sur la question et répondu ainsi aux attaques de certains chimistes qui prétendaient avoir renouvelé les expériences d'Armand Gauthier sans avoir pu obtenir de résultats confirmatifs.

Par une technique perfectionnée, dans laquelle nous n'entrerons pas, M. Bertrand démontre qu'il y a de l'arsenic presque partout : La houille répand de l'arsenic dans l'atmosphère, les superphosphates, le sulfate d'ammoniaque, les engrais partout employés introduisent l'arsenic dans le sol d'où il passe dans les plantes puis dans les animaux et l'homme.

La bière, les confitures, les liqueurs, le glucose, les navets, les choux, la pomme de terre, quelques céréales venues en terrain pyriteux contiennent de l'arsenic.

Tous les animaux, d'après M. Gabriel Bertrand, ont donné la réaction de l'arsenic : éponges, actinies, oursins, poissons, tortues, etc.

On voit que nous sommes loin des affumations contredites de Raspail et d'Orfila.

Au point de vue médico-légal, qui seul nous intéresse, le tout est de déterminer quelle est la proportion natu-

relle de cet élément chez l'homme, et si cette quantité peut gêner l'expertise chimique.

Nous savons par le professeur Gauthier que nous avons environ 0 mmgr. 34 d'arsenic dans le corps de l'homme, et que cette quantité infime ne peut pas faire obstacle à l'analyse toxicologique.

« Il peut être objecté au chimiste, dit M. A. Gauthier dans sa communication à l'Académie des Sciences du 5 février 1900, qui a démontré la présence d'arsenic dans les viscères d'un sujet, qu'il s'agit là d'un phénomène naturel : *mais la présence d'arsenic normal ne fait pas d'obstacle à l'analyse toxicologique.* »

« Si donc l'expert s'adresse séparément dans ses recherches à chacun des organes ci-dessus indiqués (muscles, foie, rate, reins, poumons, sang, urine) et reconnus totalement dénués d'arsenic et s'il y trouve des traces caractérisables de ce métalloïde, c'est que l'arsenic avait été absorbé durant la vie sous forme médicamenteuse ou criminelle.

Or nous lisons dans le rapport d'Orfila que l'estomac et son contenu donnèrent des taches arsenicales, ainsi qu'une portion de foie, du mésentère, quelques lambeaux d'intestin et une moitié du cœur.

Le demi-milligramme d'arsenic trouvé par lui pouvait provenir soit des réactifs, soit du fait de l'empoisonnement mais non de l'arsenic normal contenu dans le corps de Lafarge.

ORFILA ET RASPAIL

Mme Lafarge, après les conclusions d'Orfila, venait donc d'être condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Le *Journal des Débats* rapporte ainsi la façon dont fut accueilli le verdict : « La ville de Tulle est à peine remise de l'étonnement mêlé de stupeur qui a produit sur tous ses habitants et la foule immense des étrangers qui s'y étaient donné rendez-vous la condamnation inattendue de Mme Lafarge. Tous ceux qui étaient loin d'être convaincus de son innocence étaient convaincus qu'elle serait acquittée faute de preuves suffisantes. Et plus loin...«... les hautes pensées, les considérations si puissantes, les mouvements oratoires si pleins de passion de la défense ont laissé froids et immobiles plusieurs jurés des campagnes plus versés dans le patois bas-limousin que dans la rhétorique ardente de l'orateur. »

Sur les conseils de Me Bac et à l'insu de Me Paillet, ses défenseurs, Mme Lafarge avait quelques jours avant la fin du procès mandé Raspail à son secours.

« Je suis innocente et bien malheureuse, monsieur. Je souffre et j'appelle à mon aide votre science, votre cœur. Des expériences chimiques m'avaient rendu une partie de cette opinion qui me torture depuis huit mois. M. Orfila est arrivé et je suis retombée dans l'abîme. J'espère en vous, monsieur, prêtez à la pauvre calomniée l'appui de votre science, venez me sauver alors que tout m'abandonne. »

« Je n'ai bien lu et relu cette lettre, dit Raspail, qu'aujourd'hui que je la trouvais. La première fois je n'y vis d'abord que ce qu'elle avait d'accablant pour moi, car la dernière larme d'une accusée si l'on m'appelle pour la recueillir me brûle comme le feu, et puis il était si tard et le procès marchait si vite... »

Après avoir tout d'abord refusé, Raspail partit cependant pour Tulle. A son retour il adressait à M. le Dr Fabre, directeur de la *Gazette des hôpitaux*, une lettre « sur les circonstances qui ont placé un instant mon nom au point de vue de la question chimique soulevée par l'accusation portée contre Dame Marie Capelle veuve Lafarge » où il raconte son voyage.

« Le jeudi 17 septembre, dit-il, à onze heures du soir je fus éveillé par le roulement d'une chaise de poste qui s'arrêtait à ma porte : cet événement est si peu ordinaire dans notre solitude qu'il était fort présumable que quelque chose d'extraordinaire amenait les voyageurs.

« En effet un jeune avocat de Limoges dont je n'ai appris le nom qu'à Tulle (tant la rapidité de notre course nous laissait peu de temps à causer) Me Babault-

Laribière était arrivé de Tulle à Paris en trente-six heures de temps pour me remettre ,avec une invitation formelle de Me Bac, l'un des défenseurs de Mme Lafarge une lettre de cette dernière. » Et il cite la lettre que nous avons donnée plus haut.

« Que pouvais-je dire contre le prince de la science, moi, homme de rien dans la science et dans la société ? Quel appui pouvais-je prêter à la pauvre calomniée, elle que tout l'empire des grâces de son esprit et d'une amabilité qui fascine n'avait pu défendre contre les inculpations des témoins d'une éducation toute positive, elle qui, née pour ainsi dire si près du berceau royal était tombée tout à coup si bas, de si haut comme frappée de cette foudre dont la fatalité semble se réserver tout exprès l'usage quand elle s'attache après les grandeurs d'ici-bas.

Après avoir refusé tout d'abord « en invitant le porteur de la lettre de s'adresser à un chimiste aussi probe mais moins en défaveur que lui » Raspail consentit à suivre Me Babault-Laribière.

« A deux heures du matin, le vendredi 18 septembre, dit-il, nous brûlions le pavé sur la route d'Orléans. »

Ils arrivaient à Tulle le samedi à onze heures et demie du soir pour apprendre que Mme Lafarge était condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

« De retour à Paris le jeudi 24 je recueille mes souvenirs. Il me semble recueillir un rêve où tout ce que j'avais dans mon esprit avant mon départ de Paris se dérange et se déplace où rien de ce que j'ai vu ne peut

s'emboîter dans ce que j'avais entendu et lu avant de partir.

Après avoir raconté sa première entrevue avec Mme Lafarge il arrive au côté chimique du procès.

« Je dis à MM. les chimistes qu'il fallait pousser plus loin notre enquête et je demandais à ces messieurs où il me serait loisible d'éprouver les réactifs laissés à Tulle par M. Orfila.

Voici ce qui m'a été répondu : M. Orfila a laissé entre les mains de M. Borie, pharmacien, tous ses réactifs à l'exception de sa potasse, son zinc et le nitrate de potasse au moyen duquel on a obtenu les taches de la troisième assiette.

« Ces réactifs ne valaient pas cinquante centimes. On a positivement refusé de nous en faire cadeau. »

Il examine les trois assiettes obtenues par Orfila, il en prend la description et consulte quelques experts sur la manière dont on avait opéré.

« Les deux premières assiettes obtenues l'ont été par l'acide nitrique, mais les taches qu'elles renferment sont si peu caractérisées et si petites, elles ont donné aux réactifs des indications si équivoques que je me garderais bien de prononcer qu'elles soient des taches d'arsenic. Elles ne sont ni pondérables, ni déterminables. Je dirai là-dessus ultérieurement mon dernier mot, une condamnation d'après ces deux assiettes seules serait une fatalité déplorable et tôt ou tard la justice ne manquerait pas d'éprouver des regrets bien amers pour avoir prêté l'oreille à un aussi faux système.

« Quant à la troisième assiette, à la vue et d'après les renseignements analytiques que j'ai puisés dans la conversation des experts du pays, je dois déclarer que l'on peut prononcer que les taches qui la couvrent sont de nature arsenicale. Mais ne préjugez pas trop vite ; j'ai de bien graves choses à révéler à ce sujet.

« Les taches des deux premières assiettes sont petites, d'un jaune qui tient du gris, chacune d'elle n'est qu'un souffle.

« Les taches de la troisième sont larges et gorge de pigeon, bleues et miroitantes sur le centre, jaunes violettes sur le bord. Mais... écoutez bien... elles n'ont été ainsi obtenues que par l'emploi de nitrate de potasse que M. Orfila avait eu la précaution d'apporter de Paris. Sur l'observation que lui en firent les experts, notamment ceux de Limoges, à savoir que ce nitrate n'était peut-être pas pur, M. Orfila répondit qu'il en avait constaté la pureté. Mais comme MM. les chimistes insistaient et demandaient à en opérer l'analyse, M. Orfila, poussé dans ses derniers retranchements, avoua que si cette expérience leur paraissait douteuse, il était disposé à l'abandonner. »

Orfila est donc prêt à abandonner l'expérience de la troisième assiette, expérience qui serait la seule probante, d'un autre côté Bussy fait remarquer « qu'il faudrait aussi abandonner les deux premières assiettes, car à elles seules elles ne sauraient constituer la base d'une accusation d'empoisonnement. »

Il ne reste donc plus rien de l'expertise d'Orfila. « Ces aveux ont paru si graves et si extraordinaires,

poursuit Raspail, que j'ai été autorisé à les publier.

« Quand l'accusation fulmine contre la défense, on l'écoute : pourquoi fermerait-on la bouche à la défense quand elle signale un vice de forme dans les procédés de l'accusation ?

« Eh bien ! je veux et je prétends, au nom de la loi, qu'on m'écoute, et la justice m'écoutera si l'arrêt est cassé, et l'opinion publique m'approuvera en tout état de cause.

« J'aurais rempli mon devoir, au risque de toutes les tribulations dont on paie un devoir accompli sous nos institutions actuelles. Que m'importe ! mon sommeil, à moi, ne sera pas troublé par aucun fantôme chargé de fers, ni stigmatisé à toujours par un nitrate de potasse suspect de mensonge.

« Voulez-vous que je vous rende toute ma pensée ? Supposez que, dans l'intérêt de la défense, j'eusse suivi le procédé de M. Orfila ; que, traitant la foule des réactifs provenant des pharmacies du pays de ce joli mot de foule ignorante, qui lui est échappé dans une autre occasion, j'eusse apporté tout exprès de Paris le nitrate de potasse, seul habile à faire trouver du poison là où nul réactif n'en saurait déceler un atome, qu'aurait dit M. l'avocat général ? Le voici :

« — Nous requérons de la Cour que l'expert de la défense dépose, séance tenante, le flacon de nitrate de potasse qu'il a rapporté de Paris, à l'effet de le soumettre au contrôle des experts entendus dans cette enceinte.

« Et si j'avais refusé d'obtempérer aux conclusions, qu'aurait ajouté l'accusation ?

« Elle aurait demandé acte de mon refus et l'insertion au procès-verbal à l'effet de pouvoir exercer, s'il y avait lieu, de poursuites contre moi en qualité de suspect de faux témoignage.

« Personne ne contestera la justesse de ces suppositions.

« Rien de semblable n'a été suivi à l'égard de M. Orfila ; et sur cette seule opération qu'on aurait suspectée de ma part qu'on a acceptée sans observation de la part de M. Orfila, Marie Cappelle a dû être vouée à l'infamie.

« Le jury a cru que l'inpondérable quantité d'arsenic qu'il étalait sur ces assiettes signifiait nécessairement un empoisonnement par l'arsenic : une quantité que M. Orfila a évaluée à un demi-milligramme et que j'estime, moi, à moins d'un centième de milligramme.

« Or, si le jury avait pu comprendre d'abord que cette quantité était trop minime pour signifier un empoisonnement, ensuite que cette quantité pouvait provenir du réactif apporté tout exprès de Paris par l'expert de l'accusation elle-même, le jury n'aurait dû condamner Marie Cappelle coupable d'empoisonnement par l'arsenic, car toutes les probabilités morales disparaissent devant l'absence du corps du délit.

«... Je ne veux pas, dirai-je aux journaux, entendez-vous bien, que le hasard des causes inconnues reproduise désormais, en dépit du zèle et de la prudence de tous les experts, y compris M. Orfila, le tour de gobelet qui vient d'escamoter l'acquittement de Marie Cappelle à Tulle. »

A cette attaque directe Orfila répondit aussitôt et alors s'engagea une polémique qui devait s'éterniser.

La dispute ne fut pas toujours courtoise d'un côté comme de l'autre. Raspail surtout se fit remarquer par sa violence. Il semble, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il ait à venger des griefs personnels et que l'affaire Lafarge en soit le prétexte.

Du reste les deux chimistes avaient déjà eu maille à partir et peut-être pourrait-on trouver là l'explication de leurs violences : En décembre 1839, à Dijon (affaire Mercier) Orfila avait contredit victorieusement Raspail. La Cour ordonna une expertise en présence de Raspail qui avait obstinément nié que des taches déposées sur une assiette fussent arsenicales. A la suite de cette expertise celui-ci fut obligé de convenir que ces taches étaient en effet fournies par de l'arsenie. Un an plus tard les deux savants devaient encore se trouver face à face dans l'affaire Lafarge.

« Quand il s'agit de vous, dit Raspail à Orfila, on est forcé de mettre aux doigts de la Réfutation de petites mitaines, de lui faire patte de velours », mais il n'en fait rien et parle « de donner à cet homme la correction qu'il mérite en public ». Il lui reproche de n'être pas Français d'origine : « J'ai d'autres entrailles, moi que les vôtres. Vous n'êtes pas Français et je le suis », il l'appelle M. le Professeur élémentaire de chimie légale, doctissime decane, un entêté, un obstiné, protée de l'assertion, oracle des poisons — Allons, en garde, prince de la science, je suis prêt — en garde !

Du reste la violence avec laquelle Raspail mena sa

campagne fut remarquée même de ses amis et Lachaud écrit à Me Paillet : « Je crois à la science du chimiste, mais je plains le savant qui mêle des haines politiques à une noble et sainte tâche. »

Orfila répondit donc aux reproches que lui faisait Raspail de n'avoir pas déposé les réactifs qu'il avait apportés de Paris. « M. Borie, jeune pharmacien à Tulle, dit-il, a cependant gardé un peu de zinc, de la potasse à l'alcool et du nitrate de potasse et à l'appareil de Marsh, il a trouvé ces réactifs parfaitement purs. »

Et il cite une lettre de Borie dont voici le principal passage :

« En emportant les réactifs que vous m'avez donnés je me suis permis de prendre quelque peu de zinc coupé et une certaine quantité de nitrate de potasse dans la pensée que j'en aurais peut-être besoin. Le zinc, je l'ai employé dans une expérience sur l'appareil de Marsh qui ne m'a donné aucun résultat. Par conséquent il était pur. Le nitrate de potasse, j'en ai encore 95 grammes sous clef. Il pourrait vous justifier si vous le jugez nécessaire et je pourrais le déposer au greffe convaincu que je suis de sa pureté.

— Eh bien moi je déclare, répond Raspail, qu'un homme capable de dérober quelque chose à un autre me paraît encore plus capable de dérober au public la vérité.

— Si j'ai abandonné l'assiette C, objecte Orfila, c'est que sur les assiettes A et B il y avait assez de taches pour démontrer quarante fois que ces taches étaient arsenicales, c'est-à-dire pour démontrer quarante fois l'existence d'un empoisonnement.

« Et puis si les experts de Brive n'avaient pas cassé leur tube ils auraient retiré de l'arsenic métallique du précipité qu'ils avaient obtenu par la réaction de l'acide hydrosulfurique.

« J'ai trouvé de l'arsenic, c'est tout simplement ce que j'ai fait à Tulle, quoiqu'en ait dit M. Raspail : c'est ensuite au physiologiste et au médecin de se servir de cet élément chimique pour dire si l'homme est mort empoisonné ou non. »

Nouvelle lettre de Raspail sous ce titre : Réfutation de la réponse de M. Orfila.

« Elle arrive enfin cette réponse tant de fois promise et tant de fois rentrée dans le portefeuille, mais elle arrive posthume au dos d'un arrêt qui interdit la discussion sur le fond. (Orfila attendit pour répondre l'arrêt de la Cour de cassation qui rejetait le pourvoi en revision de Marie Cappelle.) »

C'est alors une énumération où sont reprises, une par une, discutées, démenties, réfutées, toutes les affirmations d'Orfila, avec des : première calomnie, deuxième calomnie.

« ... — Voilà le chiffon de papier sur lequel il ose écrire de pareilles bouffonneries, dit-il en parlant de la réponse d'Orfila, et voilà là-bas son visage qui se cache derrière deux autres.

« .. La chair musculaire renferme de l'arsenic à l'état normal (nous avons vu plus haut que c'était une erreur) et vous oserez encore certifier sur quelques taches un empoisonnement en justice !

«... Parle, parle-nous, pauvre ignorant, ton ignorance

nous va mieux au cœur et à l'esprit que toute leur vaine science. Parle en face du Christ que tu vois appendu au-dessus de nos têtes, du Christ que les superbes ont mis en croix ; apprends-nous à être humain, même envers le coupable, à douter de sa culpabilité même contre l'assertion de l'homme qui sait tout. »

Et il publie un mémoire « sur les moyens de nullité que présente l'expertise chimique dans l'affaire Lafarge » avec cette épigraphe : « Que Dieu préserve l'innocence des tours de force de la chimie invoquée devant la loi. »

Nouvelle réponse d'Orfila, nouvelle riposte de Raspail.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur tous ces « tripotages chimiques », comme le dit un des adversaires. Nous ne voulons en tirer que la conclusion suivante : c'est qu'il n'a pu être démontré d'une façon certaine que le corps de Lafarge contenait de l'arsenic et que le demi-milligramme trouvé par Orfila ne suffisait pas pour pouvoir affirmer l'empoisonnement.

Du reste des voix plus autorisées que la nôtre ont tranché le débat.

Et nous ne pouvons mieux faire pour résumer notre opinion sur le côté chimique de l'affaire que de citer la lettre que M. le Professeur Denigès, de Bordeaux, adressait à M. Louis Martin.

« Je suis absolument du côté de Raspail contre Orfila, et je crois que tout toxicologiste compétent serait du même avis. Dans les cas d'empoisonnement avéré par l'arsenic les doses trouvées de ce poison sont énormes

par rapport aux traces présentées aux jurés par Orfila dans la fameuse audience de Tulle. »

Ces paroles du Dr Lespinasse, au cours des débats, résument bien notre opinion : « Comme médecin, je crois à l'empoisonnement, comme chimiste, je ne peux l'affirmer. »

MADAME LAFARGE ÉTAIT-ELLE COUPABLE ?

Et maintenant que nous avons vu comment est mort Lafarge, examiné les diverses expertises chimiques, pouvons-nous répondre à cette question : M^me^ Lafarge était-elle coupable ?

Écoutons ceux qui croient à l'erreur judiciaire :

« M^me^ Lafarge était une plante exotique au sein des bonnes et simples vertus de ménage, de l'éducation limousine, dit Raspail, elle y trouva la mort. »

Et M^e^ Decori dans un article du *Figaro*. « Cette jeune femme galopant seule sous les châtaigneraies sa jument Arabika, écrivant un vrai courrier, lisant des romans, méprisant la médiocre société des femmes pour s'entourer de celle des hommes les plus distingués de la région apparaît bientôt à l'opinion provinciale comme un véritable scandale et une provocation. »

M^e^ Henri Robert croit aussi à l'innocence de la condamnée : « M^me^ Lafarge a été victime de la haine des provinciaux contre la parisienne et les jurés imprégnés de ces sentiments hostiles l'ont condamnée sur une

impression personnelle plutôt que sur des preuves. »

Mais il en est qui croient aussi à la culpabilité. Dans la *Chronique médicale* du 15 février, M. Paul Muller écrit : « La plupart des partisans de Mme Lafarge étudient les débats dans les journaux du temps. Je les engage à se procurer le volume *Le procès de Mme Lafarge 1840*, compte rendu sténographié. Je l'ai étudié et quand M. Martin a commencé sa campagne, je suis arrivé à la conviction que Mme Lafarge était une voleuse et une empoisonneuse et qu'en proférant des calomnies contre son amie, Mme de Léotaud, elle n'a pas été moins criminelle qu'en tuant son mari. »

Dans un récent article du *Limousin de Paris* un correspondant anonyme, sous ce titre « Madame Lafarge » penche aussi vers la culpabilité : « N'y a-t-il pas contre l'accusée, un formidable faisceau de ces présomptions précises, graves et concordantes que la sagesse du législateur élève à la hauteur d'une preuve ? Quelle inexplicable fatalité a réussi pour la perdre autant de signes trompeurs si elle est innocente.

« Si, quittant le domaine des faits, on examine le côté psychologique du procès, faut-il être surpris que cette jeune femme romanesque et sans scrupules, habituée au luxe, à une vie frivole, intellectuelle et raffinée ait voulu, à tout prix, s'affranchir du joug odieux d'un mariage mal assorti et échapper, même par un crime, à une existence austère, prosaïque et triste qu'elle devait juger insupportable ?

« Je n'ai l'honneur de connaître ni M. le Sénateur Louis Martin, ni aucun de ceux qui cherchent à réhabi-

liter la mémoire de la condamnée. Ont-ils bien pesé les conséquences d'une campagne qui, au point de vue juridique, paraît reposer sur une base bien fragile ?

« Certes c'est se vouer à une cause sacrée que de poursuivre la réparation d'une erreur judiciaire, mais comme toutes les choses humaines la médaille a son revers : on ne doit toucher qu'avec une grande circonspection au respect de la chose jugée sous peine de jeter la perturbation dans l'administration de la justice, et d'autre part les exhumations des drames endormis sont cruelles ou pénibles aux représentants des familles en cause, soit qu'elles remuent un déshonneur à demi oublié soit qu'elle ravivent de cruels souvenirs, soit simplement qu'elles jettent en pâture à la malignité publique les secrets de personnes honorables.

« Il faut de bien graves raisons pour troubler les cendres des morts. Au cas actuel les motifs invoqués me semble insuffisants.

— Enfin, monsieur, demandais-je au cours de ce travail à un magistrat bien placé pour juger la chose et qui connaît parfaitement l'affaire pour avoir étudié le dossier, croyez-vous à la culpabilité de Marie Cappelle?

— Oui, à mon avis, il n'y a pas eu d'erreur judiciaire.

— Mais enfin, il n'a pas été démontré que le corps de Lafarge contenait de l'arsenic ! Raspail avait raison contre Orfila. Et bien que Lafarge semble avoir présenté les symptômes de l'intoxication arsenicale, il est impossible, chimiquement parlant, d'affirmer qu'il mourut empoisonné.

— C'est vrai ; mais le verdict de culpabilité a été amené par les charges accablantes des témoignages et non par les résultats contradictoires des expertises médico-légales.

« **Si les faits sont tels que les témoins les ont produits M^me^ Lafarge est coupable.**

« Examinez d'abord la physionomie morale de Marie Cappelle : vous y découvrirez que les traits dominants du caractère de cette femme si richement douée sont la dissimulation et surtout le mensonge.

« Mentir est pour elle un besoin maladif, ce qui la faisait qualifier dans *La Liberté* par quelqu'un que cette tare avait vivement frappé « d'hystérique et fantasque, comédienne, dissimulée, comme toutes les hystériques. »

« En voici deux exemples remarquables. A son arrivée au Glandier, lorsqu'elle ne voit « qu'une masure solitaire et sauvage » à la place du château magnifique qu'elle attendait, elle écrit à son mari sa fameuse lettre « qu'on m'a si souvent reprochée au cours de la procédure », dira-t-elle : « Charles, je ne vous aime pas... » et elle ment d'un bout à l'autre ; elle invente avec facilité, de toutes pièces, une histoire qui peut peser sur toute sa vie conjugale et qui montre combien le mensonge lui est familier : « Je ne vous aime pas... et j'en aime un autre... il s'appelle Charles aussi... il est beau, il est noble... nous nous sommes aimés depuis que nous pouvons aimer... je l'ai vu à Orléans, vous dîniez, il était sur un balcon vis-à-vis du mien... ici même il est caché à Uzerche, etc., etc.

« Cette lettre, dira l'avocat général, où cette jeune femme prononce les mots d'empoisonnement, d'adultère comme une autre prononcerait des paroles pleines de délicatesse et d'amour.

« Plus tard sur la fin de sa vie ne laisse-t-elle pas clairement entendre à son confesseur que son mari n'a jamais été qu'un frère pour elle, alors que ses mémoires et la correspondance des époux établissent surabondemment le contraire.

« N'est-elle pas menteuse incurable cette femme qui, sans nécessité au moment où elle prétend recouvrer la foi religieuse, ment à son confesseur habituel comme si elle obéissait à une impulsion plus forte que sa volonté ?

« Elle est bien restée la charmeuse rusée et fausse qui méritait, étant jeune fille, les reproches qu'une de ses tantes formulait ainsi «... Dans ta dernière lettre tu m'as fait encore des mensonges et je n'en n'ai pas été dupe. Je te pardonne avec la condition que cela n'arrivera plus, tu me l'as juré... j'y compte. Tu flattes tout le monde, tu caresses tout le monde : ce n'est pas de la franchise. Je voudrais que ton esprit te servît à ne pas être fausse, adroite, mais bonne, simple, aimable. Tu es encore ce que tu étais autrefois. moi qui espérais tant t'avoir changée. »

« Ce n'est pas tout : que penser de ces petits vols qu'on constate chez ses parents sans découvrir les auteurs et dont le soupçon pèse sur elle ? Que penser surtout de l'histoire des bijoux de M^me^ de Léotaud ? de ces diamants dérobés à son amie et qu'elle prétendit

lui avoir été confiés avec mission de les vendre, afin d'acheter le silence d'un amoureux menaçant !

« Cette histoire lui nuisit beaucoup dans l'opinion publique et si, comme tout porte à le croire, elle était coupable, le vol se trouvait doublé d'une effroyable perfidie qui montre la voleuse sous un jour franchement inquiétant.

« Vous avez lu l'acte d'accusation, c'est un document écrit de main de maître, concis, sans omission, clair, formidable. Je ne sais ce qui s'est passé à l'audience, mais si les témoignages ont été la reproduction des dépositions de l'instruction je ne m'étonne plus que les jurés aient rendu contre M^me^ Lafarge et à l'unanimité un verdict de culpabilité. »

Telle est aussi notre opinion.

CONCLUSIONS

1° D'après l'examen des symptômes de son agonie il semble que Lafarge soit mort empoisonné par l'arsenic. Nous ne retiendrons que les principaux signes : les vomissements incessants, les phénomènes syncopaux, les crampes des membres inférieurs, l'anurie, l'âcreté de la gorge, les maux de tête violents. Toutefois, comme l'a dit Orfila : « On ne peut pas faire de ces symptômes une argumentation contre l'accusée, c'est au chimiste à dire le dernier mot. »

2° Les diverses expertises chimiques furent par trop contradictoires pour qu'on puisse en conclure que le corps de Lafarge contenait de l'arsenic. Du reste le demi-milligramme trouvé par Orfila ne suffit pas pour affirmer un empoisonnement en justice.

3° L'arsenic normal n'a pas pu être une gêne dans l'analyse chimique comme d'aucuns l'ont prétendu. La présence d'arsenic normal ne fait pas obstacle à l'analyse toxicologique, dit le professeur Gauthier, si l'expert s'adresse séparément dans ses recherches à chacun des organes reconnus totalement dénués d'arsenic tels que le foie, les reins, les poumons, l'estomac. Or dans l'af-

faire qui nous occupe on opéra comme il est dit plus haut.

4° Le verdict de culpabilité de Mme Lafarge a été amené non par les résultats contradictoires des diverses expertises médico-légales, mais par les charges accablantes des témoignages. Si les témoignages de l'audience ont été la reproduction des dépositions de l'instruction, il ne faut pas s'étonner que les jurés aient rendu contre Mme Lafarge, et à l'unanimité, un verdict de culpabilité.

5° Tant que l'on n'aura pas apporté des faits nouveaux dans cette affaire les motifs invoqués pour une action en révision nous semblent insuffisants.

Vu : le Président de la thèse,
THOINOT

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer,
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Thoinot. — Précis de médecine légale.

Balthazard. — Traité de médecine légale.

Brouardel. — Traité de médecine légale.

Richaud. — Thérapeutique.

Orfila, Bussy et Olliviers. — Réponse aux écrits de M. Raspail sur l'affaire de Tulle.

Rognetta. — Consultation médico-légale sur un cas d'empoisonnement par l'arsenic.

Orfila. — Mémoire sur l'arsenic naturellement contenu dans le corps de l'homme.

Gazette des Hôpitaux, 1840.

Gazette des Tribunaux, 1840.

Journal des Débats, 1840.

MAYENNE, IMPRIMERIE CHARLES COLIN